

Séance du 7 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

Dénomination d'impasse

L'an deux mille vingt-quatre
le 7 novembre

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M.
GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-
Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absent excusé : M. BUL Alain - Mme INGLES Martine

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation : 31 octobre 2024

2024/054

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le permis d'aménager n° PA06618822D0001 obtenu le 18/08/2022,
consistant à la création d'un lotissement, « Le Clos Del Baille »,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération,
le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel
que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux
comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les
adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est
demandé au Conseil municipal de nommer une impasse desservant le
lotissement, « Le Clos Del Baille », perpendiculaire à la route de la forêt,

... **OUI** l'exposé de son Président,

... **DECIDE** à l'unanimité des membres présents d'adopter la dénomination
suivante :

- Impasse du Grand Tétras,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à
l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20241107-2024-054-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2024